

Chères et chers collègues,

Le jeudi 9 février 2017, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a présenté aux directeurs de nouvelles mesures en vue de la rentrée scolaire 2017-2018 qui doivent encore être validées par le Conseil d'État. Avant les Relâches, il est nécessaire de se pencher quelques minutes sur ces décisions. Par ailleurs, celles-ci avaient été évoquées lors de l'assemblée générale de l'Association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire 1 (AVES-SPV) du 8 février 2017. De plus, l'AG AVES a validé les **objectifs défendus** par les représentants SPV dans le GT LEO :

- Augmenter le temps «groupe classe» en VG (minimum 50 % du temps d'enseignement)
- Augmenter le temps des élèves avec le maître de classe pour les élèves de VG (9 périodes sur au moins 3 jours)
- Clarifier l'utilisation et le rôle du programme personnalisé.
- Apporter un soutien spécifique aux élèves en difficulté.
- Faciliter l'apprentissage des langues étrangères.
- Augmenter l'enveloppe pédagogique.
- Soulager les enseignants des tâches administratives non pédagogiques pour qu'ils se concentrent sur leur enseignement.

En premier lieu, il s'agit de préciser que ce sont essentiellement des **décisions relatives au secondaire 1 (9S-11S)**. Lors des séances du groupe de travail (GT LEO) constitué des associations professionnelles, des directeurs, des doyens, des parents (Apé Vaud) et de la DGEO, les représentants SPV ont milité pour que des mesures soient prises pour la rentrée scolaire 2017-2018. Toutefois, des thématiques devront encore être traitées à long terme. Il s'agit notamment de réfléchir, tant pour le primaire que pour le secondaire, à l'utilisation de l'enveloppe pédagogique, aux effectifs de classe, à la formation des enseignants, à la clarification du programme personnalisé.

### 1. Constitution des classes :

Dès 2017, il sera formellement possible de :

- a. dispenser un enseignement et une évaluation différenciés à des élèves de niveaux 1 et 2 regroupés dans la même entité classe.
- b. d'organiser les classes de VG selon les profils d'élèves homogènes dans une discipline à niveaux (au maximum).

Pour la SPV, le regroupement d'élèves de niveaux 1 et 2 dans une même entité ne peut se faire qu'avec l'accord des enseignant-e-s concerné-e-s. De plus, cette solution doit

s'inscrire dans un projet spécifique. Les représentants SPV ont défendu lors des séances du GT LEO cette condition pour la bonne conduite de cette mesure. En ce qui concerne le regroupement de profil homogène d'élèves dans une - et que dans une seule - discipline, la SPV peut y voir un avantage pour le suivi d'élèves rencontrant des difficultés scolaires.

## 2. OCOM

C'est finalement la version 2+2 qui a été retenue. 2 périodes de *Formation générale* et 2 périodes OCOM AAT.

En raison des objectifs défendus par les représentants SPV (cf. *Augmenter le temps des élèves avec le maître de classe pour les élèves de VG*), la SPV a accepté de mettre l'accent prioritairement sur la problématique majeure de la mise en œuvre de la LEO : la maîtrise de classe. Ainsi, dès 2017, il y aura deux périodes de *Formation générale* (FG intégrant les MITIC, Choix et projets personnels<sup>1</sup> (AMP, ...)) non soumises à l'évaluation. La SPV a soutenu que les deux périodes de FG soient données par le titulaire de classe afin de répondre au besoin légitime d'un renforcement de la maîtrise de classe.

La SPV avait proposé en 2014 un modèle 1+3 intégrant trois périodes OCOM AAT. Tous les représentants au GT ont relevé l'importance de renforcer également les OCOM AAT, réelle porte d'entrée pour le développement des compétences orientées métiers. Toutefois, en regard de la situation, il est utile d'avoir mis aujourd'hui l'accent sur la maîtrise de classe. La SPV fera prochainement des propositions pour renforcer les OCOM AAT.

## 3. Anglais en VG

Le dédoublement d'une période en anglais sera proposé en 10<sup>e</sup> uniquement, car - selon la DGEO - les futur-e-s élèves de 9<sup>e</sup> auront pu bénéficier de l'enseignement de cette langue en 7P-8P. Sans remettre en cause la volonté de dédoublet une période, la SPV considère que cette mesure ne va pas assez loin pour répondre aux besoins du plan d'études romand (PER) et du terrain. En effet, la décision de ne pas octroyer une période dédoubletée en future 9e n'est pas acceptable. La SPV continuera de militer pour un dédoublet d'une heure en 9-11S, car cette période doit être également présente pour développer l'oral. Pour la SPV, les objectifs de l'apprentissage des langues, axés sur la communication, doivent être travaillés avec des groupes restreints. Ainsi, la SPV demande que l'anglais soit dédoublet une heure en 9S, 10S, 11S avec un financement hors enveloppe.

## 4. Allemand - Enseignement consolidé

Un assouplissement de l'obligation de suivre un enseignement de l'allemand dans le cadre de l'enseignement consolidé est proposé (cf. RLEO 64 et 65).

---

<sup>1</sup> <https://www.plandetudes.ch/web/guest/PG2-fg>

Pour la SPV, cette mesure peut avoir du sens pour une infime catégorie d'élèves notamment pour les élèves allophones. Par ailleurs, le département précise que cette suppression est possible « pour des situations très spécifiques ». Pour la SPV, elle ne doit en aucun cas devenir une règle pour les élèves qui bénéficieraient d'un enseignement consolidé. C'est pour cette raison que l'utilisation du programme personnalisé doit encore être approfondie.

## 5. Devoirs à domicile

Ce dernier point reste encore suspens. En premier lieu, la majorité du GT LEO s'était positionnée pour la suppression de l'alinéa 3 de l'art. 59 du RLEO (*Les devoirs sont annoncés aux élèves au moins deux jours à l'avance, spécificités horaires réservées*) et proposait la permission de donner des devoirs pour le lendemain dès la 7P. La SPV a œuvré pour que cette mesure ne soit pas appliquée en 7P-8P. Pour le 9S-11S, la SPV ne s'oppose pas. Elle demande toutefois que des mesures d'accompagnement soient mises en place afin d'améliorer la coordination entre les enseignants (cf. alinéa 2 de l'art. 59 RLEO : *Les établissements veillent à l'harmonisation des pratiques. Au degré secondaire, ils veillent également à une bonne coordination entre les enseignants en charge des mêmes élèves*). Cet élément est d'ailleurs indiqué dans la présentation qui a été faite auprès des directeurs. Cette thématique sera encore à approfondir lors de la prochaine séance du GT LEO (16 mars 2017). De manière plus globale, il apparaît essentiel pour la SPV qu'une réflexion globale soit faite sur les devoirs au primaire et secondaire.

En parallèle, il est important de rappeler que l'Assemblée des délégué-e-s SPV de 2016 a adopté une résolution relative aux **mesures socio-éducatives** suite à une analyse faite par la SPV<sup>2</sup>. La gestion des élèves dits « perturbateurs » est également au cœur des préoccupations de la SPV. Ainsi, grâce au travail de la SPV et à d'intenses échanges avec les services, le Comité cantonal espère que des mesures seront prochainement annoncées.

**En conclusion,** la SPV salue ces premières mesures qui répondent à la demande des associations professionnelles et du terrain. Mais, ce n'est que le premier pas. Il faudra analyser l'impact réel de ces mesures. Dès lors, la SPV demande un examen des mesures en novembre 2017.

Pour le Comité cantonal SPV  
Gregory Durand  
Président SPV

---

<sup>2</sup>[http://spv-vd.ch/docs/synthese\\_RAPPORT\\_Educ\\_2015.pdf](http://spv-vd.ch/docs/synthese_RAPPORT_Educ_2015.pdf),  
[http://spv-vd.ch/docs/AD2015\\_resolution\\_educateurs\\_ecoles.pdf](http://spv-vd.ch/docs/AD2015_resolution_educateurs_ecoles.pdf),  
[http://spv-vd.ch/docs/ResolutionAD2016\\_financement\\_sociauxeducatif.pdf](http://spv-vd.ch/docs/ResolutionAD2016_financement_sociauxeducatif.pdf)